

L'écart entre les normes et les réalisations est grand et, dans certains pays, ne cesse de s'accroître. Mais il ne faut pas nous attendre à des changements rapides. Le respect international des droits de la personne ne se fera pas en un mois ou en un an. Nous ne pouvons forcer les gouvernements à traiter décemment leurs citoyens, même en supposant que nous savons ce qui se passe effectivement dans leurs pays. Nous pouvons toutefois leur faire savoir sans ambiguïté que le traitement inhumain et la violation systématique des droits de la personne auront un effet négatif sur les relations qu'ils entretiennent avec d'autres États, dont le Canada.

Je suis d'avis que les efforts internationaux pour empêcher ou pallier de telles violations doivent être orientés vers la recherche de changements qui amènent, de façon progressive et systématique, une situation où les citoyens des pays en cause sont assurés d'une vie plus digne et plus sûre.

Valeur des mesures multilatérales

À long terme, les mesures multilatérales prises sous les auspices des Nations Unies constitueront la façon la plus efficace de promouvoir largement les droits internationaux de la personne. Le Canada s'est efforcé d'élargir les mécanismes de l'ONU et de les rendre davantage capables de s'occuper des diverses formes que revêtent les violations de droits dans des pays donnés. Nous croyons que l'intervention de l'ONU devrait être quasi-automatique et appuyée sur une analyse probante des données reçues. On éliminerait ainsi dans toute la mesure du possible d'éventuelles allégations de motivation politique quand le dossier d'un pays serait étudié. Face, par exemple, à des violations flagrantes et répétées, la Commission des droits de l'homme enverrait une mission ou un représentant spécial dans le pays visé ou ferait appel aux bons offices d'un Haut-Commissaire pour les droits de la personne ou du Secrétaire général des Nations Unies afin de procéder à une étude exhaustive et de proposer au gouvernement en cause les correctifs appropriés. Une telle façon de procéder permettrait d'exercer des pressions internationales sur ce gouvernement et de rallier l'opinion internationale aux mesures de redressement proposées par la mission d'enquête.